



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épilepsie

Question écrite n° 54304

Texte de la question

M. François-Michel Lambert alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des personnes souffrants d'épilepsie en France. Maladie la plus fréquente après la migraine et la maladie d'Alzheimer, ce sont plus de 500 000 épileptiques qui sont angoissés au quotidien. Le malade vit dans l'attente de la prochaine crise sans savoir à quel moment elle se déclenchera. La loi de santé publique du 9 août 2004 et le plan "maladies chroniques" du 24 avril 2007 contenaient plusieurs propositions concrètes transversales aux différentes maladies chroniques, parmi lesquelles l'épilepsie. Mais il reste de très nombreux aspects, non traités, non connus qui nécessiteraient d'être approfondis. En particulier concernant la mobilité de ces personnes. Il faut établir un réel statut qui permette l'accès aux transports gratuit, ces personnes mettant leur vie en danger en cas de conduite. En effet, malgré les traitements, il existe un fort risque de crise, et elles ne peuvent ainsi compter que sur les transports en commun. Il lui demande ce qui est envisagé pour favoriser la gratuité des transports pour les personnes épileptiques et plus globalement en ce qui concerne leur mobilité au quotidien.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Lambert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54304

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3366